

Modèle de délibération prescrivant le bornage d'un chemin rural

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COLLECTIVITÉ	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du ... Par suite d'une convocation en date du ..., les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le ..., à ... h, sous la présidence de M... (fonction).
Nombre de conseillers :	Etaient présents : (liste des présents selon l'ordre du tableau)
en exercice	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.
présents	Absents ayant donné procuration : M... à M... Absents excusés : M... Absents : M...
votants	Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Délibération n°	M ... est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : bornage amiable des limites entre le chemin rural ... et la parcelle ...

Vu l'article 646 du code civil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Considérant la demande en date du ..., par laquelle M. ... demeurant à..., demande qu'un bornage soit réalisé afin de définir l'emplacement précis des limites de sa parcelle n° ... située en bordure du chemin rural ... (*désignation*) appartenant à la commune.

Considérant que M. ... indique qu'aucun signe extérieur ne définit la ligne séparative des deux fonds. Par conséquent, il semble nécessaire de procéder à un bornage amiable afin de fixer de manière définitive les lignes séparatives des propriétés concernées.

M. ... propose qu'il soit procédé au bornage demandé par M. ... ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par voix pour, voix contre, abstentions

DÉCIDE :

- d'autoriser le maire à procéder avec M. ... à l'amiable avec l'assistance d'un géomètre expert (ou de deux géomètres-experts, dont l'un sera choisi par le maire, et l'autre par M. ...) au bornage de la parcelle riveraine du chemin rural et à l'adaptation des titres de propriétés, afin de déterminer les limites respectives, ce qui sera constaté par le procès-verbal dressé par le maire dans la forme administrative.
- d'autoriser le maire à procéder à la cession ou à accepter la cession des parcelles dont l'échange serait nécessaire pour régulariser la ligne de séparation entre les deux fonds.
- que les frais de bornage seront supportés par la commune et M. ..., proportionnellement à l'étendue des terrains soumis au bornage ou, à défaut par moitié.



Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à... , le...
Le maire,
Prénom NOM